



Le mariage entre Ehpad et personnes handicapées vieillissantes... Dis-moi oui, Handi ?

Le vieillissement des personnes en situation de handicap et la recherche des meilleures modalités d'accompagnement... Le sujet n'est pas nouveau. Dès 1998, le fameux rapport Cayet attirait l'attention des pouvoirs publics et des professionnels sur un phénomène dont il faut avant tout se réjouir : les personnes handicapées bénéficient d'une meilleure qualité de vie, d'une meilleure santé et des progrès de la médecine au même titre que le reste de la population. Et, au même titre que le reste de la population donc, elles vieillissent ! Comment alors prendre en charge les symptômes qui accompagnent cette avancée en âge ? Faut-il inventer de nouvelles formules d'accompagnement ? Et si l'Ehpad était une solution toute trouvée ?

Les personnes handicapées vieillissent, où est le problème ?

Selon l'Anesm¹, une personne handicapée vieillissante est une « *personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement* ». Comme l'explique le rapport Gohet², l'avancée en âge peut alors s'accompagner de nouvelles déficiences telles que la surdit , la c cit , la r duction de la mobilit , la d pression. Elle peut  galement pr senter d'autres sp cificit s, propres   chacun et souvent li es   la nature de la d ficiency initiale. Une personne en situation de handicap qui vieillit est touch e par une fatigabilit  accrue, le ralentissement de son rythme de vie, une capacit  moindre   soutenir son attention et sa concentration au travail ou lors d'activit s.

Ce constat est largement per u en Esat (Etablissement ou service d'aide par le travail) o  la probl matique de la fatigabilit  et des d parts en retraite vient fragiliser un syst me parfaitement rod  jusqu'alors : un poste en Esat s'accompagne le plus souvent d'une place en foyer d'h bergement ou d'un accompagnement par un SAVS

(service d'accompagnement   la vie sociale). Mais la machine s'enraye d s qu'un travailleur ne peut plus assumer un poste   temps plein ou part en retraite. Dans le premier cas, il lui est impossible de passer son temps libre au sein du foyer d'h bergement, cette structure ne disposant pas, le plus souvent, de personnel d'encadrement en journ e. Il peut alors  tre accueilli au sein d'un dispositif apparent    de l'accueil de jour,   condition que les gestionnaires s'accordent avec les partenaires institutionnels sur la forme et le financement de ce dispositif... Dans le deuxi me cas, la personne handicap e retrait e est orient e vers une structure d'h bergement   « temps plein », adapt e   son vieillissement : foyer de vie, foyer m dicalis  (  condition de disposer de places disponibles)... ou Ehpad !

Notons aussi que le vieillissement touche aussi, et bien  videmment, les r sidents des foyers de vie. L'apparition des premiers signes de perte d'autonomie justifient alors une orientation vers un accompagnement adapt  et plus m dicalis . Et l  encore, l'Ehpad peut s'av rer une solution tout   fait adapt e !

Pourquoi pas les Ehpad ?

La litt rature sur le sujet s'accorde   dire qu'il n'existe pas une solution unique pour accompagner au mieux les personnes handicap es vieillissantes. L'innovation et la personnalisation des r ponses sont  videmment   privil gier. Mais tous

les auteurs reconnaissent aussi que les Ehpad ont  galement leur carte   jouer en la mati re.

Pr vention du maintien de l'autonomie, rep rage des premiers signes de la d pendance,  quipe pluridisciplinaire et m dicalis e, plateau technique adapt    la prise en charge des cas les plus lourds, organisation des  quipes selon le respect de protocoles  tablis, personnalisation de l'accompagnement, environnement h telier adapt ... La preuve du savoir-faire des Ehpad en mati re d'accompagnement du vieillissement n'est plus   faire. Il est donc naturel que l'on pense   vos  tablissements.

De nombreuses exp riences sont ainsi d ploy es sur le territoire visant   rapprocher les Ehpad du milieu du handicap. Il s'agit par exemple d'appel   projets proposant de cr er une unit  de vie d'Ehpad d di e   l'accompagnement des personnes handicap es vieillissantes. Ou bien encore d'accueil ponctuel d'une personne en situation de handicap au sein de votre  tablissement, sous r serve d'une d rogation d' ge. La possibilit  enfin de rassembler sur un m me site un Ehpad et un foyer de vie, permet au deuxi me de b n ficier de tous les avantages du premier.

Et puis de la m me mani re que la population  g e n'est pas toujours d pendante, il faut aussi consid rer les personnes handicap es vieillissantes qui n'ont pas n cessairement besoin d'un environnement aussi

1. ANESM, « L'adaptation de l'intervention aupr s des personnes handicap es vieillissantes », Mars 2015

2. GOHET Patrick, « L'adaptation de l'intervention aupr s des personnes handicap es vieillissantes », France - IGAS, Octobre 2013



médicalisé qu'un Ehpad ! Le législateur a d'ailleurs posé un premier jalon en autorisant les résidences autonomie à recevoir des personnes en situation de handicap.³ Le développement de résidences services adaptées aux besoins de cette population peut également être une voie de développement à envisager. Il vous sera alors indispensable de travailler en partenariat avec les structures du champ du handicap pour connaître les besoins et proposer des solutions au plus près des lieux de résidence et de travail actuels des personnes handicapées. Il s'agit en effet de ne pas surajouter au vieillissement la souffrance d'un déracinement.

Rappelons enfin que l'actualité de notre secteur prône aussi le rapprochement ! En effet, les CPOM constituent un levier intéressant pour promouvoir et concrétiser les synergies entre les différents dispositifs d'un même gestionnaire, que ceux-ci s'adressent aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap.

Le nécessaire partenariat avec le secteur du handicap

Nous venons de le dire, le partenariat avec les gestionnaires d'établissements et services du champ du handicap semble un préalable incontournable au rapprochement. Si les Ehpads peuvent arguer d'une expertise indéniable en matière d'accompagnement du vieillissement et de la dépendance, les structures qui accompagnent aujourd'hui et de longue date les personnes en situation de handicap ont évidemment elles aussi beaucoup à nous apprendre.

D'abord d'un point de vue global. Les personnes handicapées vieillissantes ont, pour la plupart, vécu

une majeure partie de leur vie dans un environnement institutionnel : IME, foyer, ESAT... (cela sera peut-être moins vrai pour les générations futures qui bénéficient des politiques d'inclusion). Leurs attentes en matière d'accompagnement sont donc différentes des personnes âgées accueillies en Ehpad. Il vous faudra par exemple muscler votre projet d'établissement en matière d'activités (sociales, artistiques...) et prévoir des espaces plus nombreux pour la vie en collectivité.

Vous devrez également adapter le profil des professionnels. Si les aides-soignants, AMP et infirmiers de vos établissements apporteront leurs compétences pour prendre en charge le vieillissement, il vous sera indispensable de disposer de l'expérience d'un éducateur spécialisé au sein de l'équipe. Nouveau rythme, nouvelle approche de la relation, connaissance du handicap, la mutualisation des connaissances et le partage de bonnes pratiques sont, comme toujours, une bonne garantie pour le succès de votre projet.

Enfin, d'un point de vue plus personnalisé, il est important que vous puissiez nouer une relation privilégiée avec l'établissement d'origine de chaque résident handicapé accueilli. Quel était son projet de vie ? Quelles sont les informations que la nouvelle équipe doit recevoir de la précédente (sous réserve des questions éthiques du partage d'informations et du « droit à l'oubli »...) ? Quelles sont les réponses que peut lui apporter l'Ehpad ? Quels sont ses troubles qui, au contraire, pourraient compromettre la qualité de son accompagnement au sein de l'établissement ? Le partenariat est alors le socle d'un véritable passage de témoin qui facilitera la continuité et la personnalisation de l'accompagnement.

Quelques précautions avant de se lancer

Il est important de le rappeler mais

l'accueil de personnes en situation de handicap au sein d'un Ehpad ne sera pas forcément conforme à l'idéal que l'on peut s'en faire. Combien de fois avons-nous entendu qu'un résident plus jeune (une personne handicapée peut présenter les premiers signes de vieillissement dès 40/45 ans) pourrait apporter bonne humeur et dynamisme au sein de la résidence... Oui mais lui, ne s'ennuierait-il pas un peu au milieu de ces GIR 1-2 fatigués et en fauteuil ? A l'inverse, n'avez-vous jamais été témoin d'une personne âgée manifestement agacée par un voisin un peu trop agité, bavard et « dynamique » ? Inutile d'en rajouter : la cohabitation des deux populations peut conduire à des phénomènes de rejet et d'incompréhension de part et d'autre, qu'il vous faut donc prendre en compte.

En préalable à un éventuel projet d'accueil de personnes en situation de handicap, vous pouvez donc cibler quelques critères afin de ne pas bouleverser l'équilibre actuel de votre établissement : déterminer les espaces de vie dédiés et partagés (création d'une unité de vie pour personnes handicapées vieillissantes par exemple), anticiper la prise en charge (ou le refus) des personnes présentant des troubles du comportement non stabilisés, évaluer la capacité d'intégration et d'adaptation à la vie en collectivité, estimer le besoin réel d'une prise en charge médicalisée au titre du handicap et du vieillissement...

Enfin, n'oubliez pas que « *le mieux vivre ensemble* » passe aussi par de nombreuses actions de sensibilisation et de communication. Associez les professionnels, les résidents et les familles à l'ouverture de l'établissement à d'autres formes d'accompagnement. La richesse des échanges alors pourrait vous étonner.

Maxime Trouvé

Consultant - Co-fondateur du cabinet Advisoria
maxime.trouve@advisoria.fr

3. Article 10 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV)